

Garantie

Janvier 2023

ConDoor
DOOR SOLUTIONS

Les portes ConDoor font l'objet de 2 ans de garantie totale, à l'exclusion du montage. Une porte montée correctement et bien entretenue fonctionnera longtemps dans des conditions d'utilisation normales.

Voici en bref les conditions auxquelles la garantie de 2 ans est accordée.

- 2 ans de garantie sur le fonctionnement correct de la porte.
- 2 ans de garantie sur les ressorts, câbles, galets, charnières et poulies de renvoi.
- Le délai de 2 ans commence après la livraison de la porte et concerne uniquement les vices de matériaux et défauts de fabrication.
- Les défaillances dues à l'usure normale et à un montage incorrect ne sont pas couvertes.
- Le non-respect du mode d'emploi ou une utilisation impropre annule aussi la garantie.
- Il appartient au fabricant, à sa seule discrétion, de déterminer si la garantie s'applique.
- Une utilisation normale correspond à 5 actionnements de la porte par jour au maximum.
- Les frais de déplacement et/ou les frais d'envoi de pièces sont à la charge de l'utilisateur final.
- Les pièces défectueuses remplacées redeviennent la propriété du fabricant.
- Ne sont pas couverts par la garantie : les dégâts d'incendie, dégâts des eaux ou suscités par des substances acides ou alcalines et d'autres facteurs extérieurs anormaux.
- La garantie est annulée si des réparations ont été effectuées par du personnel non qualifié.
- La garantie est annulée si le label CE est illisible ou absent.

Le recours à la garantie est uniquement possible si les conditions énoncées ci-dessus sont remplies. Néanmoins, la garantie couvre uniquement les pièces et la main d'oeuvre. Donc, les frais de déplacement et d'envoi de pièces doivent être toujours à la charge du client.

ConDoor
RESIDENTIAL DOORS

ConDoor
INDUSTRIAL DOORS

Handelsweg 31, 3899 AA Zeewolde NL
t +31 (0)36 52 19 141 f +31 (0)36 52 34 949
e info@condoor.com i www.condoor.com